

Le directeur d'école
Garant de la transmission
de la laïcité
et des valeurs républicaines

Lettre de la Ministre de l'Éducation nationale

Principes et valeurs de la République

Charte de la laïcité

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.
Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens
sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Elle respecte toutes les croyances.

Article 1 de la Constitution

*La Nation confie à l'École la mission
de faire partager aux élèves les valeurs
de la République*

Préambule de la Charte de Laïcité

- Quels sont les enjeux de la laïcité ?
- Comment partager au sein d'une équipe ?
- Comment partager avec les élèves ?
- Comment partager avec les familles ?

Définition de la laïcité

- Henri Pena-Ruiz (philosophe)



**Liberté de
conscience**

**Égalité des
droits**

Laïcité

**Intérêt
commun**

Henri Pena-Ruiz

Définition de la laïcité

- Henri Jean Baubérot (sociologue)



**Liberté de
conscience**

**Égalité et non-
discrimination**

Laïcité

**Séparation du
politique et du
religieux**

**Neutralité de
l'État**

Jean Baubérot

Définition de la laïcité

- Synthèse par le MEN



QUIZ LAÏCITÉ

- Pour le collège



11 novembre

- Quelles actions possibles pour la commémoration du 11 novembre ?
- Exemple de ce qu'il est possible de faire au cycle 2 (dans l'interdisciplinarité).
- La présence des élèves à la commémoration



9 décembre

- « Je veux ouvrir aujourd'hui devant vous l'acte 2 de la refondation de l'école. [...] Un nouvel **enseignement moral et civique** va entrer en vigueur, dès septembre 2015, dans toutes les classes de l'école élémentaire jusqu'à la terminale. Je veille à ce que nous puissions donner une attention particulière à l'enseignement laïc du fait religieux, mais aussi un enseignement aux médias, à l'information pour que chaque élève puisse comprendre ce qu'est une information et ce que n'est pas une information, ce qu'est une rumeur, ce qu'est un bruit, ce qu'est parfois une malversation et n'a rien à voir avec une information. »
- *François Hollande - 22 janvier 2015*

9 décembre

- « C'est en faisant en sorte que l'autorité soit respectée, celle du maître, que nous pourrons aussi veiller à ce que les valeurs de la République soient partagées et renforcées. Il y a aussi **les rites républicains et les symboles**, là aussi, ils méritent qu'ils soient regardés comme des marques d'attachement, de solidarité et donc d'adhésion. Je souhaite que **le 9 décembre, journée de la laïcité**, soit célébré dans tous les établissements, les projets d'école détailleront les modalités de la participation des élèves à ces rendez-vous civiques et républicains. »
- *François Hollande - 22 janvier 2015*

9 décembre



- Quelles actions possibles pour la journée du 9 décembre ?
- **Initiatives académie de Dijon**
- Lecture (rapide) et identification d'une action
- Inscription au projet d'école
- Quels autres rituels à l'école ?

RESERVE CITOYENNE

- L'école peut aussi compter sur des soutiens, il y en a de nombreux qui ne demandent qu'à être sollicités. **Une réserve citoyenne** d'appui aux écoles et aux établissements sera créée. Elle existe d'ailleurs pour les armées, elle devra désormais exister pour ce grand service public qu'est l'école. Elle sera mise en place dans chaque académie sous l'autorité des recteurs. Sur les territoires, je demande qu'écoles, collectivités territoriales, associations, élus bien sûr mais aussi les entreprises travaillent ensemble pour permettre la réussite éducative des élèves.

- *François Hollande - 22 janvier 2015*

LA RÉSERVE CIT•YENNE
ÉDUCATION NATIONALE



RÉSERVE CITOYENNE n.f.

Ensemble de réservistes volontaires et bénévoles venant en appui des établissements scolaires publics et privés pour mener la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République.
Bénévoles d'associations, étudiants, retraités, salariés, etc.

RESERVE CITOYENNE

LA RÉSERVE **CIT**•**YENNE**
ÉDUCATION NATIONALE



RÉSERVE CITOYENNE n.f.

Ensemble de réservistes volontaires et bénévoles venant en appui des établissements scolaires publics et privés pour mener la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République.

Bénévoles d'associations, étudiants, retraités, salariés, etc.



Comment puis-je faire appel à un réserviste dans le cadre scolaire ?



i Les interventions des réservistes dans le cadre scolaire sont sous l'entière responsabilité et la **surveillance permanente de l'enseignant** ou du personnel éducatif.

1. Seul ou dans le cadre d'une démarche collective, **vous avez besoin d'intervenants extérieurs pour illustrer un thème précis** : citoyenneté, laïcité, égalité filles-garçons, lutte contre la discrimination, le racisme, l'antisémitisme, le harcèlement, monde professionnel, médias et information, etc.

2. Vous consultez via le **portail Arena** la liste et le profil des réservistes de votre département.



À quelle occasion solliciter un réserviste ?

- Projet de classe
- Journées portes ouvertes
- CVL/CVC
- Tout projet porté par la communauté éducative
- Forum des métiers

3. Vous **contactez directement le(s) réserviste(s)** avec l'accord de votre chef d'établissement ou de votre directeur d'école, pour convenir ensemble des modalités de l'intervention.

EGALITE FILLES-GARCONS

- *L'égalité entre les filles et les garçons ne relève pas de la compétence de l'école mais de l'éducation donnée par les parents. L'école est là pour instruire, les parents pour éduquer.*
- *Filles et garçons sont différents, pourquoi vouloir les indifférencier ?*
- *Qu'est-ce que vous leur enseignez? Y a-t-il un programme particulier?*
- *Il n'y a pas d'inégalités dans la société, il est naturel qu'une femme reste au foyer et ne travaille pas, les aptitudes des femmes et des hommes ne sont pas les mêmes.*